

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le dix neuf mars, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	17	Budget	Vote du budget primitif 2015 du budget principal	
2	18	Budget	Vote du budget primitif 20145 du budget assainissement	
3	19	Budget	Affectation du résultat budget principal	
4	20	Budget	Affectation du résultat budget Assainissement	
5	21	Budget	Vote des 4 taxes	
6	22	Desserte ferroviaire SNCF	Motion pour l'amélioration de la desserte ferroviaire Bergerac/bordeaux	
7	23	Assainissement collectif	Augmentation de la taxe de raccordement assainissement collectif	
8	24	Achat matériel voirie	Achat tondeuse	
9	25	Salle multi activités	Achat d'une boucle à induction magnétique salle multi activités	
10	26	Drapeau Anciens Combattants	Achat drapeau Anciens Combattants	
11	27	Cantine scolaire	Fournisseur cantine scolaire	
12	28	Illumination de Noël	Achat et location d'illuminations de Noël	

L'an deux mille quinze, le dix neuf mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 06 mars 2015.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADÉ, Jean-Luc FAVRETTO, Josette LAGORCE, Franck POURTAL, Marie-Pierre POUGET, Jean-Luc RABOISSON, Sophie BUYTAERT, Cédric MEYROU, Florentine POUCHIN N'GAPELE, Sébastien BAGGIO, Marie-Catherine ROHOF,

Absents excusés : Hélène DENOST, Aurélie COMBESCOT, Francis CARNET GUILLOT, Alain BATAÇ

Absent non excusé : Néant

Procurations : Francis CARNET GUILLOT à Jean-Luc FAVRETTO

Aurélie COMBESCOT à Franck POURTAL

Alain BATAÇ à Jean Thierry LANSADÉ

Secrétaire de séance : Cédric MEYROU

Adoption de l'ordre du jour

- Vote du budget primitif 2015 du budget principal
- Vote du budget primitif 2015 du budget assainissement
- Affectation du résultat budget principal
- Vote des 4 taxes
- Motion pour l'amélioration de la desserte ferroviaire Bergerac/Bordeaux

Le Maire propose d'ajouter quatre délibérations supplémentaires à l'ordre du jour :

- Augmentation de la taxe de raccordement à l'assainissement collectif
- Achat d'une tondeuse
- Achat d'un drapeau pour les Anciens Combattants
- Fournisseur cantine scolaire
- Illumination de Noël

Tour de garde aux élections Départementales

Commissions et syndicats

Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Dépenses de fonctionnement

-011 : charges à caractère général	:	179 600.00
-012 : charges du personnel	:	366 600.00
-014 : atténuation de produits	:	67 300.00
-65 : autres charges de gestion courante	:	88 900.00
-66 : charges financières	:	21 100.00
-67 : charges exceptionnelles	:	2 200.00
- 022 : dépenses imprévues	:	27 486.21
- 023 : virement section d'investissement	:	150 000.00
-042 : amortissement	:	300.00
TOTAL	:	903 486.21

Recettes de fonctionnement

-002 : excédent antérieur reporté	:	102 486.21
-013 : atténuation des charges	:	71 000.00
-70 : produits des services	:	44 700.00
-73 : impôts et taxes	:	390 000.00
-74 : dotations, participations	:	281 700.00
-75 : autres produits de gestion courante	:	13 000.00
-77 : produits exceptionnels	:	600.00
TOTAL	:	903 486.21

Dépenses d'investissement

-001 : déficit d'investissement reporté	:	16 423.41
-16 : emprunts et dettes assimilés	:	66 200.00
-20 : immobilisations incorporelles	:	8 200.00
-21 : terrains	:	39 476.59
-23 : immobilisations en cours	:	650 000.00
TOTAL	:	780 300.00

Recettes d'investissement

-10 : dotation fonds divers et réserves TVA-TA	:	28 500.00
-13 : subvention d'investissement	:	330 000.00
-16 : emprunts	:	200 000.00
-021 : virement à la section de fonctionnement	:	150 000.00
-040 : amortissement	:	300.00
-1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	:	70 000.00
-165 : dépôt et cautionnement	:	1 500.00
TOTAL	:	780 300.00

Délibération : Vote du budget primitif 2015 de la Commune

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2015 de la Commune conformément aux documents transmis.

Le budget primitif est adopté à 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET DE LA COMMUNE

Délibération

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du budget de la Commune fait apparaître un excédent cumulé de 172 486.21 €.

Il est décidé d'affecter la somme de 70 000.00 € à l'investissement au compte 1068 du budget 2015 au titre de l'affectation du résultat.

Les 102 426.21 € restant seront maintenus en recettes de fonctionnement.

VOTE DES 4 TAXES

Délibération

Le Maire propose d'augmenter le taux des 4 taxes de 2 %, compte tenu des investissements prévus,

- taxe d'habitation : 10.80 %
- taxe foncière bâti : 9.07 %
- taxe foncière non bâti : 39.14 %
- CFE : 15.85 %

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de voter ces taux.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Dépenses de fonctionnement

-011 : Charge à caractère général	:	19 200.00
-012 : Charges de personnel	:	15 000.00
-65 : Charge de gestion	:	1 000.00
-66 : emprunts	:	14 500.00
-67 : Charges exceptionnelles	:	1 000.00
-022 : dépenses imprévues	:	4 066.58
-023 : virement à la section d'investissement	:	21 700.00
-042 : dotation aux amortissements et provisions	:	43 300.00
TOTAL	:	119 766.58

Recettes de fonctionnement

-002 : excédent de fonctionnement	:	32 466.58
-70 : vente de produits	:	75 000.00
-74 : subvention d'exploitation	:	6 500.00
-042 : reprise sur amortissement et provisions	:	5 800.00
TOTAL	:	119 766.58

Dépenses d'investissement

-16 : remboursement d'emprunts	:	384 000.00
-020 : dépenses imprévues	:	5 224.40
-23 : immobilisations en cours	:	40 000.00
-040 : subvention d'investissement	:	5 800.00
TOTAL	:	435 024.40

Recettes d'investissement

-002 : excédent reporté	:	62 724.40
-10 : apport dotations et réserves	:	103 600.00
-13 : subventions d'investissement	:	203 700.00
-16 emprunts et dettes assimilés	:	0.00
-021 : virement à la section d'exploitation	:	21 700.00
-040 : amortissement des immobilisations	:	43 300.00
TOTAL	:	435 024.40

Délibération : vote du budget assainissement 2015

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget assainissement 2014 conformément aux documents transmis.

Le budget assainissement est adopté par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention.

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du budget Assainissement de la Commune fait apparaître un excédent cumulé de 32 466.58 €.

Compte tenu qu'aucun investissement significatif ne sera réalisé cette année dans ce budget, il est décidé que ces 32 466.58 € seront maintenus en recette de fonctionnement.

AUGMENTATION DE LA TAXE DE RACCORDEMENT :

délibération

Le Maire indique qu'il y a lieu de réviser le prix de la taxe de raccordement car le montant des travaux de pose de tabouret sont toujours supérieurs à la taxe.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de passer la taxe de raccordement de l'assainissement collectif à 1 800.00 € à compter du 01/04/2015.

ILLUMINATION DE NOEL

Délibération

Madame BUYTAERT présente les devis de l'entreprise BREZAC concernant la fourniture et pose de décoration de Noël.

Le débat s'engage sur la location ou l'acquisition de ces décorations, sachant que la pose par une entreprise est à prévoir dans les deux cas :

Il s'agit de 6 décors de 3.80m de couleur or et argent qui seraient placés le long du 936 et un « lustre renaissance » placé avant la voie de chemin de fer.

Location avec pose et dépose	2 262.00 € HT
Achat + pose et dépose	8 790.00 € HT

Les 5 décors que nous possédons déjà pourraient être placés sur 2 poteaux près de la Mairie pour 816 € HT
Une guirlande argent et bleue pourrait décorer le Chêne d'Amérique placé devant la Mairie pour 748.80 € HT

Après en avoir délibéré, il est décidé de procéder :

- A l'achat de la guirlande pour le Chêne d'Amérique (748.80€ HT)
- A la location de 6 décors or et argent le long du 936, la location du « lustre renaissance » avant la voie de chemin de fer (2 262,00 € HT) et la mise en place offerte des 5 décors que nous possédons déjà.
- Location avec pose et dépose de 2 décors supplémentaires le long du 936 (816, 00 € HT)

Il est précisé que si l'on peut réaliser ces achats sur 2 budgets (2015-2016), une dotation supplémentaire pourra être envisagée.

ACHAT TONDEUSE

délibération

Monsieur FAVRETTO indique qu'il est nécessaire d'équiper l'agent de voirie d'un matériel de tonte adéquat et propose les devis des deux entreprises consultées :

- BCM – KUBOTA G 26 – 15 700 € HT
- THOMAS – John DEERE – 18 095.03 € HT

La commission de voirie a assisté à une démonstration des deux matériels et elle est unanime sur le choix de la marque KUBOTA .

Après en avoir délibéré, la tondeuse KUBOTA sera commandée pour la somme de 15 700 € HT.

SALLE MULTIACTIVITE

délibération

Le Maire indique qu'il a assisté à une réunion sur l'accessibilité aux handicapés des Etablissements Recevant du Public .

A ce sujet, il propose d'équiper la salle multi activités en cours de construction, d'une boucle à induction magnétique ainsi qu'un dispositif de sonorisation.

Ceci n'ayant pas été prévu, il présente un devis de 2 884.59 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet investissement pour ne pas se voir obligé de le faire après la fin des travaux.

DRAPEAU POUR LES CEREMONIES OFFICIELLES

délibération

Le Maire propose de remplacer le drapeau utilisé pour les cérémonies de commémoration des Anciens Combattants compte tenu de son état de vétusté.

Il propose 3 devis :

- SEDI - 659.11 € HT
- DOUBLET - 1 081.00 € HT
- FABER - 674.00 € HT

Après en avoir délibéré, la société SEDI est retenue pour l'achat du drapeau.

CHARPENTE ET COUVERTURE ATELIER MUNICIPAL ET LOCAL APE

Le Conseil Municipal s'est prononcé ultérieurement sur la réfection totale des toitures de l'atelier municipal et le local APE.

Les 3 entreprises de la Commune ont été sollicitées :

- DAMBON - 25 488.80 € HT
- CASTANO - 22 697.45 € HT
- GROSSIAS - 18 915.80 € HT

La commission des Bâtiments se réunira prochainement pour étudier ces devis et proposer une entreprise lors du prochain conseil municipal.

MOTION POUR L'AMELIORATION DE LA DESSERTE BERGERAC BORDEAUX

délibération

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération concernant la motion pour l'amélioration de la desserte Bergerac Bordeaux établie par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et le Pays Grand Bergeracois et la décision d'y adhérer.

Il informe l'assemblée de la nouvelle motion proposée pour le financement de cette rénovation et notamment le taux de participation de Réseau Ferré de France à hauteur de 15 % seulement.

Il propose d'adhérer à cette motion pour demander à la Région Aquitaine et l'Etat d'entamer toutes négociations capables de répondre à cet objectif d'une juste répartition qui doit permettre le maintien de ce projet vital pour nos territoires sans amputer les ressources des collectivités locales.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

SIVOS

Monsieur POURTAL et Madame ROHOF ont assisté à la dernière réunion où le budget a été voté. La participation par habitant est passée à 4 €.

Les subventions versées par le SIVOS aux associations s'élèvent à 12 300 € :

- Mosaïque 9 000 €
- Les Aiglons 500 €
- La Bonneville du Blues 800 €
- Foyer Socio-éducatif 1 000 €

Deux abris bus ont été mis en place à Lamothe Montravel et à Montcaret.

SIAEP

Les finances du SIAEP ont été évoquées lors de la dernière réunion.

D'une part, d'importants travaux ont été prévus pour alimenter la Fromagerie des Chaumes.

D'autre part, le SIAEP profiterait de l'ouverture des tranchées à l'occasion de la mise en œuvre de l'assainissement collectif à Saint Vivien pour refaire le réseau d'eau potable dans cette commune.

Aucune augmentation n'est prévue sur le prix de l'eau et le budget sera voté le 30 mars prochain.

CANTINE SCOLAIRE

La SCI de la Dame Blanche, producteur de légumes, installée sur la Commune, a été sollicitée par la Municipalité, pour fournir la cantine scolaire.

La Commission cantine a étudié ses propositions de prix et propose au Conseil Municipal de changer de fournisseur de fruits et légumes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Une lettre de remerciements sera adressée au précédent fournisseur, Monsieur ALBERTI, qui a donné entière satisfaction durant ces longues années.

PLUI ET PLU

Monsieur BAGGIO, a assisté à la dernière réunion du PLUI et demande à ses collègues leur avis sur le report de la bande d'étude du doublement de la RD936 sur le nouveau PLUI.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce CONTRE cette initiative (les procurations n'ont pas voté).

Dans le cadre de l'étude du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les surfaces constructibles devraient être sensiblement diminuées et concentrées dans les zones déjà urbanisées.

La commission PLUI a demandé au référent les capacités de la Commune pour éventuellement accueillir du covoiturage et une borne de charge pour les voitures électriques.

COMMISSION ADO

La dernière réunion Enfance Jeunesse de la CDC laisse apparaître une volonté majoritaire de laisser aux Communes l'initiative des TAP. Or le fonds d'amorçage consenti par l'Etat de 90 € par élève, ne pourra être reconduit en 2015 qu'à condition qu'un PEDT soit mis en place.

Mesdames POUGET, ROHOF et BUYTAERT se réuniront prochainement pour étudier cette possibilité.

Madame POUGET indique que le voyage au Futuroscope organisé par son Association a réuni 12 inscrits pour le moment.

COMMISSION COMMUNICATION

Le bulletin trimestriel sera finalisé lundi prochain et distribué dès les premiers jours d'avril.

COMMISSION ASSAINISSEMENT

Monsieur RABOISSON indique que de grosses consommations d'électricité sont occasionnées par des rejets d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées.

Afin de connaître les branchements illicites, un contrôle aux fumigènes sera réalisé dans le réseau dans les prochaines semaines.

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Le Maire indique qu'il a participé à une réunion à PRIGONRIEUX concernant les nouvelles normes d'accessibilité aux ERP, valables pour les administrations, les commerces, les professionnels de santé et tous les immeubles recevant du public.

Une réunion est organisée à leur intention le 23 avril à 19 heures 30 à la CCI de Bergerac.

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	
Alain BATAc	Absent	Sébastien BAGGIO	
Hélène DENOST	Absente	Cédric MEYROU	
Marie-Pierre POUGET		Aurélie COMBESCOT	Absente
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	absent